

régime ouvert et non discriminatoire pour les investissements commerciaux en matière énergétique.

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

22. Nous saluons le courage et la détermination dont font preuve les pays d'Europe Centrale et Orientale dans la construction de la démocratie et le passage à une économie de marché, et ce en dépit d'obstacles formidables. Nous nous félicitons de l'extension des réformes politiques et économiques dans toute la région. Ces changements revêtent une importance historique majeure. La Bulgarie et la Roumanie suivent maintenant les voies ouvertes par les pays pionniers : Pologne, Hongrie et Tchécoslovaquie. L'Albanie sort de son long isolement.

23. Reconnaisant que le succès des réformes dépend principalement des efforts continus des pays concernés, nous réitérons notre ferme engagement à soutenir leurs efforts de réforme, à nouer des liens plus étroits avec eux et à encourager leur intégration dans le système économique international. Les initiatives régionales renforcent notre capacité à coopérer.

24. Tous les pays d'Europe Centrale et Orientale, à l'exception de l'Albanie, sont désormais membres du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale. Nous nous félicitons des mesures prises par les pays qui mettent en oeuvre des programmes de stabilisation macro-économique, sous l'égide du FMI. Il est essentiel que ces programmes soient accompagnés de réformes structurelles telles que la privatisation et la restructuration des entreprises nationalisées, l'amélioration de la concurrence et le renforcement des droits de propriété. Nous nous réjouissons de la mise en place de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), qui a pour mandat de faciliter la transition vers des économies ouvertes, orientées vers le